

Je rappellerai à la Chambre que le 25 juillet dernier le premier ministre a préconisé que les capitaux de la Banque internationale et du Fonds monétaire international soient augmentés. Ce vœu s'est réalisé, et des propositions seront soumises au Parlement à propos de la cotisation que devra verser le Canada à ces institutions qui, de concert avec les Nations Unies, visent à aider les pays insuffisamment évolués.

L'année dernière, l'Assemblée générale des Nations Unies a constitué une Caisse spéciale à laquelle le Canada, sous réserve de l'approbation du Parlement, avait promis de contribuer deux millions. Ce fonds spécial avait pour but de permettre des relevés touchant les ressources naturelles, la main-d'œuvre, les compétences techniques et les potentiels industriels, afin de pouvoir dans bien des pays du monde jeter les bases d'un sain essor économique.

Sans m'inspirer de considérations égoïstes, je signalerai que, lorsque le Canada fait une contribution de cet ordre, elle est convertie dans une large mesure en denrées et services dont ces pays ont besoin et qu'ils ont demandés. Il y a ainsi une communauté d'intérêts du fait que nos amis reçoivent de l'aide et que notre propre situation économique en est affermie.

J'ai parlé du Plan de Colombo, monsieur l'Orateur, qui crée et scelle l'amitié entre le Canada et nos amis du sud et du sud-est de l'Asie. Ces pensées m'amènent inévitablement à parler des relations moins heureuses et moins satisfaisantes qui existent entre le Canada et les millions d'Asiatiques vivant dans la partie continentale de la Chine. Vu que les Canadiens s'intéressent vivement à l'avenir de nos relations avec le peuple chinois, la Chambre s'attend, j'en suis sûr, qu'en cette occasion j'expose assez en détails l'attitude du gouvernement à l'égard de la reconnaissance du gouvernement de la République populaire de Chine. Comme la Chambre le sait, le gouvernement actuel, comme le gouvernement auquel nous avons succédé, n'a cessé d'étudier l'à-propos ou l'inopportunité de reconnaître le gouvernement communiste de Chine. Nous saisissons les arguments qui militent en faveur d'une telle démarche. Il me semble toutefois qu'en discutant cette question nous devons établir une claire distinction entre les éléments d'ordre juridique qui jouent chaque fois que le Canada accorde la reconnaissance à n'importe quel nouveau gouvernement, et les considérations d'ordre national et international.

Permettez-moi de parler d'abord des aspects juridiques de la question. Il est vrai que d'ordinaire on accorde la reconnaissance à un gouvernement quand il exerce un droit de regard effectif sur le territoire du pays

[L'hon. M. Smith.]

en cause et quand ce gouvernement a une chance raisonnable de stabilité. Puis il y a un deuxième aspect juridique. Le gouvernement de ce pays devrait se montrer empressé à assumer les obligations internationales héritées de son prédécesseur. Pour sa part, la Chine doute un peu que le gouvernement de Pékin soit tout disposé à assumer les obligations et les responsabilités de son prédécesseur.

En septembre 1949, le gouvernement de Pékin a fait savoir qu'il ne se sentait lié que par les obligations qu'il considérait être dans son intérêt. Toutefois, il n'est pas douteux que le gouvernement de Pékin jouit de l'assentiment de la masse de la population. Il faut reconnaître, par conséquent, que la plupart des conditions légales requises pour la reconnaissance ont été remplies par le gouvernement de la République populaire. De toute façon, je dirai que le gouvernement de Pékin a rempli ses obligations dans la même mesure au moins que certains gouvernements que nous reconnaissons maintenant et envers les régimes politiques desquels nous faisons les mêmes réserves.

Je viens de mentionner l'aspect juridique, les conditions légales requises pour la reconnaissance. Cela ne veut cependant pas dire que tout gouvernement qui a rempli ces conditions a automatiquement droit à la reconnaissance. C'est une chose qui ne devrait être décidée qu'en fonction des intérêts nationaux et internationaux. C'est à ces considérations que je veux en venir. On prétend que si le Canada reconnaissait la Chine continentale, il s'ouvrirait ainsi de nombreuses possibilités commerciales; qu'il s'ensuivrait nécessairement une ère de nouvelles relations amicales avec ce pays et le nôtre. Cet argument fait de la reconnaissance diplomatique la clé de nos relations commerciales avec la Chine. Je dois dire, toutefois, que rien ne nous permet de conclure que la reconnaissance entraînerait l'expansion du commerce.

Des pays occidentaux qui ont reconnu la Chine n'ont pas vu pour autant s'accroître leurs échanges commerciaux. Par contre, d'autres pays ont vu les leurs augmenter considérablement, sans qu'ils aient reconnu la Chine communiste. Il est vrai qu'à l'occasion, Pékin s'est servi de la question du commerce comme d'une arme spéciale. J'attire l'attention de la Chambre sur le fait que Pékin a fait du commerce une arme politique. Je pense à 1958, alors que le gouvernement de Pékin a cessé de commercer avec le Japon, puis plus tard avec la Malaisie et Singapour, parce que les gouvernements de ces pays se comportaient d'une certaine façon, qui ne dépassait pas les